



Commune

de

N°  
FAA'ASubdivision Administrative des Iles du Vent  
ARRIVÉE LE

18 JUIL. 2017

162859-18/07/2017

N° 752/2017

/ IDV FAA'A, le 18 juillet 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
11 juillet 2017

Date d'Affichage :  
11 juillet 2017

Date de séance :  
18 juillet 2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 25  
PROCURATIONS : .. 03  
VOTANTS : ..... 27  
POUR : ..... 27  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 01

**Objet** : portant  
élection du troisième  
adjoind au maire

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affiché à  
la porte de la mairie dans  
les délais légaux.

Le Président de séance

  
Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 18 juillet 2017 à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard			GRAND-PITTMAN
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai	X		
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse			TAHARAGI L.
TETUANUITEFARERII Josiane	X		
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick	X		
"BROTHERSON Moetaï"	X		
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea			TEMARU T.
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean		X	
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
MANUTAHU Teiva		X	



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 25, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire a ensuite exposé à l'assemblée que :

*La loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdit à un député d'exercer, à compter du 1er juillet 2017, un mandat de maire ou d'adjoint au maire.*

*A cet effet, Monsieur Moetai BROTHERSON, troisième adjoint au Maire ayant été élu député de la 3<sup>ème</sup> circonscription suite aux élections législatives du 17 juin 2017 dépose, par courrier en date du 20 juin 2017 réceptionné en mairie le 28 juin 2017, sa démission de son poste d'adjoint au maire. Cette démission a également été transmise au Haut-commissaire le 28 juin et réceptionnée par ses services à la même date.*

*Il convient aujourd'hui de procéder ou pas à l'élection d'un nouvel adjoint sachant que le conseil municipal a la faculté de :*

- *Supprimer le poste d'adjoint vacant,*
- *Procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :*
  - *soit à la suite des adjoints en fonction. Les adjoints après le troisième rang prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement,*
  - *soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (loi n° 2004-809 du 13 août 2004).*

*Il est donc proposé de conserver à 10 le nombre d'adjoints et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au même rang et en remplacement de l'adjoint démissionnaire.*

*C'est l'objet du projet de délibération ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire :

**Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;

**Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, et notamment ses articles L2122-1, L 2122-2, L 2122-4, LO 2122-4-1, L 2122-7-2, L 2122-8, L 2122-10 à L 2122-12 et L 2122-15 ;

**Vu** la délibération n° 345/2014 du 29 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints au maire de la Commune de Faaa ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints, la feuille de proclamation des résultats de l'élection du Maire et des adjoints ainsi que le tableau du conseil municipal en date du 29 mars 2014 ;

**Vu** l'arrêté n° 753/2014 du 09 avril 2014 portant délégation de fonctions au profit de Monsieur Moetai BROTHERSON, Troisième Adjoint au Maire, en matière de système d'information et de performance ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection d'un troisième adjoint au maire en date du 11 juillet 2017 ;

**Considérant** la vacance du poste de troisième adjoint au maire et la nécessité de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire en remplacement de l'adjoint démissionnaire ;

Dans sa séance du 18 juillet 2017 ;

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

- Article 1<sup>er</sup>** : Le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger au sein du conseil municipal de la commune de Faa'a est maintenu à dix (10).
- Article 2** : Le nouvel adjoint au maire occupera, dans l'ordre du tableau le rang de troisième adjoint, même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.
- Article 3** : Suite au scrutin secret, Monsieur Tetuahau TEMARU, est élu troisième adjoint au maire à la majorité absolue et est immédiatement installé dans ses fonctions.
- Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 18 juillet 2017

Le Président de séance,



**Oscar Manutahi TEMARU**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **18 JUIL. 2017** et affiché le **18 JUIL. 2017**

**Mairie de Faa'a**

**Secrétariat DGS**

Reçu le :

**18 JUIL. 2017**

N° chrono : .....